

# Une rentrée tous frais payés à gagner<sup>1</sup> !

Nouveau jean, nouvelles chaussures, les stylos, les classeurs, et l'abonnement à votre sport préféré : **HP vous rembourse vos frais de rentrée si vous êtes tiré au sort**<sup>1</sup>. Une belle année en perspective qui commence sur [hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo)

<sup>1</sup> Dans la limite d'un remboursement de 2500€ TTC.

## Extrait de règlement :

Hewlett-Packard France SAS au capital de 124 891 815€; RCS Nanterre n° 652 031 857 ; organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé : «Jeu HP Une rentrée tous frais payés», ouvert à toute personne physique majeure ou entreprise résidant en France métropolitaine (Corse incluse). L'accès au jeu sans achat est possible, ou l'accès s'effectue via la participation à l'offre de remboursement (Offre HP Rentrez en classe supérieure N°22491). Seule une personne par foyer ou une entreprise (même nom, même adresse, même adresse de courrier électronique, même raison sociale) est autorisée à participer pendant la durée de l'opération. L'opération «Jeu HP Une rentrée tous frais payés» débutera le 20/08/2012, et se clôturera le 20/09/2012. Pour participer à l'opération, l'internaute doit renseigner sa liste d'achats effectués (ou qu'il va effectuer) pour la rentrée sur le site web ([hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo)) et remplir les différents champs obligatoires sur le dit site web pour participer au tirage au sort et peut-être remporter la contrepartie de sa liste d'achats pour la rentrée sous forme d'un remboursement ou d'une Cartavenue® prépayée nominative (sans engagement par le détenteur) dans la limite de 2500€ TTC frais inclus. Le Guide d'Utilisation vous sera envoyé avec la carte, émise par Citibank Europe plc, et est disponible sur le site [www.prepaid.citi.com](http://www.prepaid.citi.com). Le contenu de la liste d'achats pour la rentrée doit être commercialement disponible en France métropolitaine, licite, et conforme aux bonnes mœurs. Hewlett Packard se réserve toute latitude aux fins de cette appréciation. La responsabilité de Hewlett Packard est strictement limitée à la délivrance de la contrepartie de la liste d'achats, effectivement et valablement gagnée. Hewlett Packard ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature qu'il soit, direct ou indirect, ayant pour origine l'utilisation ou la non utilisation du gain. Un seul gagnant gagne la contrepartie de sa liste d'achats sur la base de leur prix moyen public TTC pratiqué couramment dans la grande distribution au 30/09/2012. Nous rappelons au participant que les dites contreparties sont susceptibles de variations. Si vous avez participé à « L'Offre HP Rentrez en classe supérieure N°22491 », il vous suffit juste de cocher la case correspondante lors de votre inscription à l'offre de remboursement pour participer au Jeu. À la fin de l'opération, le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice, et désignera le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant correctement validé leur participation soit via l'offre de remboursement soit via le jeu directement. Le gagnant sera alors contacté par téléphone ou par e-mail pour lui demander de fournir sous 15 jours à la société de Gestion Custom Solutions les justificatifs de ses achats afin de valider son gain (plusieurs tickets de caisses acceptés, pour des achats effectués entre le 20/08/2012 et le 20/09/12). Le présent règlement est déposé auprès de la Selar AIX-JURISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble «Le Grassin» - Impasse Grassin, France. Le règlement complet de ce jeu peut être consulté en ligne sur le site internet [hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo). Il pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur au 20/08/2012 sur demande simultanée accompagnée d'un IBAN/BIC) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'adresse du jeu avant le 30/09/12 : Jeu HP Une rentrée tous frais payés - Custom Solutions N°22882 - 13102 Rousset Cedex.

Afin de bénéficier du remboursement de ses frais de connexion (base forfaitaire 0,50€ TTC), le participant devra joindre à sa demande : Nom Prénom, adresse postale et son adresse électronique ; une photocopie de sa carte d'identité ; la date et l'heure de sa participation, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de celle-ci ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur connexion au site ne leur occasionne aucun frais particulier. Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet et/ou de demande de règlement seront remboursés sur simple demande avant le 30/09/12 adressée exclusivement par courrier accompagnée d'un IBAN / BIC, au tarif lent en vigueur – base 20g. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même IBAN / RIB).

Conformément à l'article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à l'adresse du jeu suivante Jeu HP Une rentrée tous frais payés - Custom Solutions N° 22882 - 13102 Rousset Cedex.

JEU  
CONCOURS

Pour profiter des offres

## « Rentrez en classe supérieure ! »

### 1. Du 20 août au 20 septembre 2012, achetez les produits éligibles\* à l'une des trois offres

L'achat des produits éligibles doit être fait le même jour, en France et dans le même magasin.

### 2. Rendez-vous sur le site [hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo)

pour saisir vos coordonnées, le détail de vos achats, vous obtiendrez alors un bulletin de remboursement à imprimer, ou à recopier sur papier libre. Vous pouvez également participer au jeu concours.

### 3. Rassemblez les pièces suivantes :

- Le bulletin de remboursement obtenu préalablement ;
- Une photocopie du ticket de caisse ou de la facture, en entourant les libellés des produits achetés et la date d'achat ;
- Les codes-barres originaux à découper sur chacun des emballages. Ces codes-barres sont composés de 12 chiffres et commentent par 8. Par exemple :



### 4. Envoyez le tout

sous enveloppe dûment affranchie avant le 30 septembre 2012 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse qui vous sera indiquée sur le bulletin de participation. Le remboursement vous sera adressé dans un délai approximatif de 8 semaines à réception de votre demande complète. Vous aurez la possibilité de recevoir le remboursement sous forme d'une Cartavenue® prépayée nominative (sans engagement par le détenteur) dans un délai approximatif de 8 semaines à réception de votre demande complète. Le Guide d'Utilisation vous sera envoyé avec la carte, émise par Citibank Europe plc, et est disponible sur le site [www.prepaid.citi.com](http://www.prepaid.citi.com).

Pour suivre l'état de votre demande, appelez le numéro 0970 805 100 (appel non surtaxé) et tapez le code 22491 ou rendez-vous sur le site [hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo)

Les prix publics conseillés des produits concernés sont compris, pour les PC HP, entre 399€\*\* et 1799€\*\* TTC, pour les imprimantes HP, entre 89€\*\* TTC et 249€\*\* TTC, pour les consommables HP, entre 31,90€\*\* TTC et 74,90€\*\* TTC, pour les moniteurs et accessoires HP, entre 7€\*\* et 189€\*\* TTC. Par exemple, pour l'achat d'une imprimante multifonction HP Photosmart 6520 (prix public conseillé de 149€ TTC), d'un ordinateur HP dv7-7160sf (prix public conseillé de 699€ TTC) et d'un lot de 4 cartouches 364 (prix public conseillé de 35,50€ TTC), HP vous rembourse 100€ TTC soit un prix final indicatif de 783,50€ TTC.

\*\* Les revendeurs demeurent libres de déterminer leurs prix de vente.

Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours concernant les mêmes produits dans la limite d'un remboursement par foyer ou entreprise (même nom, même adresse, même raison sociale). Offre réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine (personnes majeures), Corse comprise, et aux entreprises dont le siège social est en France métropolitaine, Corse comprise. Frais de connexion et d'envoi de la demande non remboursés. Le client garantit la parfaite correspondance entre les données figurant sur la facture et celles figurant sur le RIB. Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération. La société HP ne saurait être tenue responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution ou mauvais adressage...). Toute participation non envoyée à l'adresse TSA indiquée sur le bulletin de remboursement ne sera pas prise en considération.

© 2012 Hewlett-Packard France SAS au capital social de 124 891 815 €, RCS Évry 652 031 857

Du 20 août au 20 septembre 2012

# Rentrez en classe supérieure !



[hp.com/fr/promo](http://hp.com/fr/promo)

## OFFRE 1 :



**ou**

1 PC fixe ou portable\*

**+**



1 imprimante\*

**+**



**ou**

1 accessoire ou 1 consommable\*

**= 100€  
remboursés\***

## OFFRE 2 :



**+**

1 accessoire  
et 1 PC fixe ou portable\*

**= 50€  
remboursés\***

## OFFRE 3 :



**+**

1 imprimante et 1 consommable\*

**= 40€  
remboursés\***

# Produits éligibles

### PC FIXES ET PORTABLES :

HP Envy, HP Pavilion (G6, G7, dv6, dv7, dm1, dm4, m6, p6, HPE h8 et h9 Phoenix) et HP tout-en-un OMNI<sup>120</sup>, OMNI<sup>27</sup> et Touchsmart<sup>520</sup>

### IMPRIMANTES :

La gamme d'imprimantes Photosmart, Envy, Office-jet 6600 et 6700, Deskjet DJ3520.

### ACCESSOIRES :

Écrans, souris, claviers, webcams, casques, haut-parleurs, sacoches et housses, batteries et alimentations de la marque HP.

### CONSOMMABLES :

Lot de 4 cartouches 364 (SD534EE), lot de 4 cartouches 364 avec Noir XL (CZ676EE), Photo Value Pack 364 (CH082EE), lot de 2 cartouches 300 (CN637EE), Office Value Pack (CR711A) ou la combinaison de la cartouche 932 Noir XL et des trois cartouches couleurs 933.



### DEVENEZ ÉCO-CITOYEN AVEC HP !

Le programme HP Planet Partners propose un service gratuit, facile et élaboré de renvoi et de recyclage des cartouches d'impression HP : rendez-vous sur [hp.com/fr/recyclage](http://hp.com/fr/recyclage)